



Articles

- 1 **Éditorial : Deux heures pour quitter les lieux, ?**
par *Benoît Van Keirsbilck*

Colloque

Quand c'est urgent, assieds-toi et réfléchis ! Accueil d'urgence dans l'aide à la jeunesse

- 4 La crise de l'accueil,
par *Bernard De Vos*
- 6 L'expérience des «lits d'urgence» dans l'aide à la jeunesse.
Premiers éléments d'évaluation,
par *Jean Blairon*
- 12 La possibilité d'un lieu pour contenir le malaise et le désarroi de l'adolescent,
par *Antoine Masson*
- 18 De l'urgence de prendre le temps de l'évaluation,
par *Liliane Baudart*
- 24 Quelques réflexions en guise de conclusion,
par *Thierry Moreau*
- 27 Pour une approche juridique des troubles de l'apprentissage à l'école : l'aménagement raisonnable pour les enfants "dys"
par *Florence Pondeville*
- 34 La collaboration en question,
par *Sandra Tailhades*

Travaux parlementaires

- 36 Plan d'action pour l'adoption en Fédération Wallonie-Bruxelles et accord de coopération avec la Flandre
- 37 Les avancées dans le dossier de la réforme des CAAJ

Jurisprudence

Tribunal de 1^{ère} Instance Nivelles (ordonnance unilatérale) – 28 octobre 2011

Maison maternelle – Sanction disciplinaire d'expulsion sur-le-champ – Procédure disciplinaire – Respect des droits de la défense – Audition – Sanction à un enfant – Proportionnalité. (et requête introductive)

39

Brux., Ch. jeun. - 10 juin 2002 - Arrêt 22/2002

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Assistance judiciaire – Art. 674bis du Code judiciaire – Art. 55 de la loi du 8 avril 1965 – Tarif criminel – Nécessité de demander au procureur général l'autorisation de lever la copie des pièces du dossier

41

Brux., Ch. jeun.- 6 octobre 2003 - Arrêt 177/2003

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Art. 38 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse – Obligation de statuer par une même décision sur l'état de danger et sur la mesure – Abrogation de l'article 52 de la loi du 8 avril 1965 par le législateur communautaire – Interdiction de prendre une mesure avant dire droit

42

Brux., Ch. jeun. - 31 octobre 2005 - Arrêt 235/2005

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Beau-père du mineur sans qualité pour interjeter appel – Art. 54bis et 52ter, al. 2 de la loi du 8 avril 1965 – Absence de convocation de l'avocat du mineur de moins de douze lors d'un entretien préalable à la prise d'une mesure – Violation des droits de la défense – Nullité de l'ordonnance

43

Brux., Ch. jeun. - 23 janvier 2006 - Arrêt 15/2006

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Appel – Art. 203 du Code d'instruction criminelle applicable conformément aux articles 58 et 62 de la loi du 8 avril – Appels du père et du ministère public hors délai

43